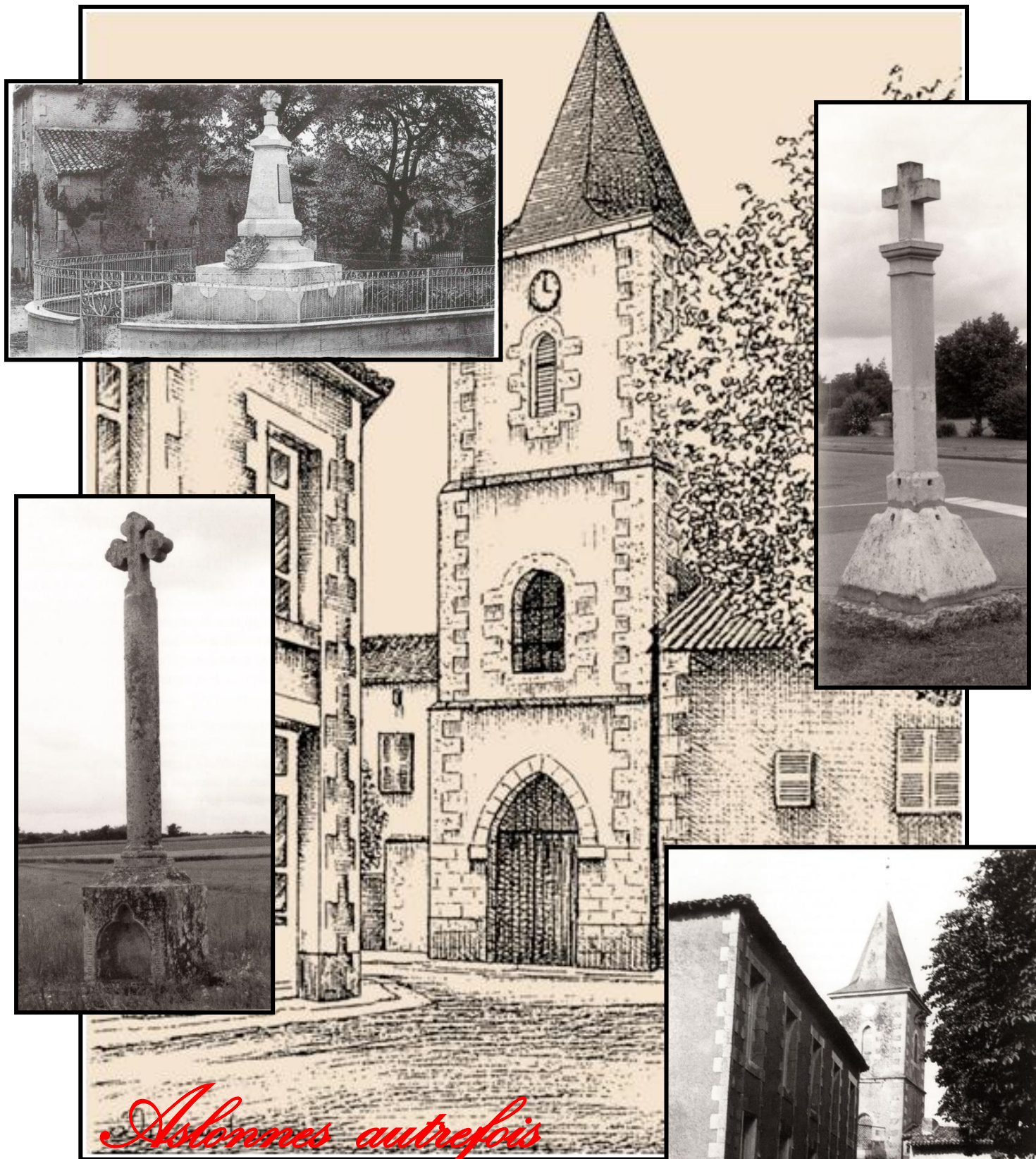




# Bulletin d'informations municipales

Juillet 2021



Mairie

Téléphone : 05.49.42.52.07 - Fax : 05.49.42.12.20

Mail : [contact@aslonnes.fr](mailto:contact@aslonnes.fr)

Site internet : [www.aslonnes.fr](http://www.aslonnes.fr)

## Édito

Bonjour,

Voilà maintenant un an que le conseil municipal est en place dans des conditions d'organisation très particulières.

Les différentes évolutions de la pandémie de la COVID-19 ont souvent entravé la bonne marche de travail.

Les organisations successives au sein de la collectivité notamment dans l'établissement scolaire ont été très énergivores.

Malgré cela, les différents chantiers importants pour notre collectivité ont pu être mis en œuvre efficacement.

C'est ainsi que le nouveau dortoir de la maternelle, la réorganisation de la classe de maternelle sont en service, le gros œuvre du restaurant scolaire est en cours de finition, l'installation du nouveau jeu dans l'espace maternelle est terminée et en service, ne reste plus que la pelouse à refaire.

Les travaux de voirie, Pigerolles, Jouarenne, Port Laverré sont en cours de finition.

Nous sommes également restés présents régulièrement auprès de nos commerçants : alimentation, bar, restaurant, salon de coiffure, par des soutiens financiers (annulation de loyers).

Nous les remercions pour leur ténacité et énergie employées pour répondre favorablement aux besoins des administrés.

Nous n'oublions pas de remercier l'ensemble du personnel communal qui est continuellement sollicité pour répondre aux nombreuses modifications des protocoles sanitaires imposés entraînant certains aménagements comme :

- Le transfert de la garderie et l'ALSH (accueil de loisirs sans hébergement) dans la salle des fêtes
- Le transfert d'une partie de la salle de restauration dans la salle de motricité afin de répondre aux impératifs du protocole sanitaire des repas
- L'aménagement de l'entrée des élèves côté route de Château-Larcher avec barrières et personnel de sécurité.

Nous ne sommes pas sortis de cette crise sanitaire, restons vigilants et convaincus que le respect des règles sanitaires et la vaccination sont nos principales armes pour éviter les contraintes que nous venons de subir et ainsi pouvoir espérer retrouver une vie normale en famille comme au travail.

Tout en restant à votre écoute, nous vous souhaitons un bon été, en vacances ou en famille.

Bonne lecture.

Le Maire, Roland BOUCHET.



### État civil deuxième semestre

- 5 naissances
- 3 mariages
- 4 décès

## QUELQUES PHOTOS



Jeu cour maternelle



## École



Dortoir



Cour



Restaurant

## Recyclage



Point d'apports volontaires à Benest

## VOIRIE



Pigerolles



Deux box sont à votre disposition dans le hall de la mairie :

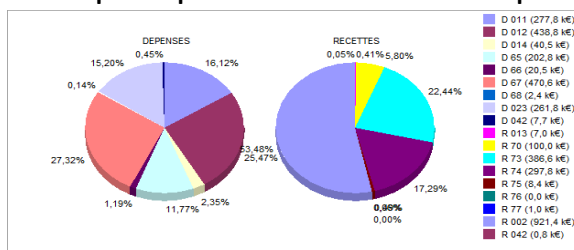
- Pour la récupération des masques usagers
- Pour la récupération des téléphones portables obsolètes et accessoires de téléphonie

Une box pour la récupération des masques à l'accueil de loisirs.

Merci de venir aux horaires d'ouvertures

## BUDGET MAIRIE - 2021

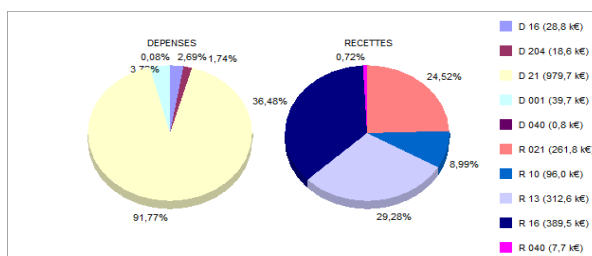
### Vue d'ensemble par chapitre de fonctionnement en dépenses et recettes



011	Charges à caractère général	277 798,89€
012	Charges de personnel et frais assimilés	438 817,62€
014	Atténuations de produits	40 511,00€
65	Autres charges de gestion courante	202 801,92€
66	Charges financières	20 507,42€
67	Charges exceptionnelles	470 643,80€
68	Dotations provisions semi-budgétaires	2 365,49€
023	Virement à la section d'investissement	261 829,40€
042	Opérations d'ordre de transfert entre sections	7 714,30€
<b>TOTAL DÉPENSES</b>		<b>1 722 989,84€</b>

013	Atténuations de charges	7 000,00€
70	Produits des services, domaine et ventes diverses	99 964,80€
73	Impôts et taxes	386 608,00€
74	Dotations, subventions et participations	297 832,47€
75	Autres produits de gestion courante	8 385,56€
76	Produits financiers	1,00€
77	Produits exceptionnels	1 000,00€
002	Excédent de fonctionnement reporté	921 373,01€
042	Opérations d'ordre de transfert entre sections	825,00€
<b>TOTAL RECETTES</b>		<b>1 722 989,84€</b>

### Vue d'ensemble par chapitre d'investissement en dépense et recettes 2021



16	Emprunts et dettes assimilés	28 757,37€
204	Subventions d'équipement versées	18 562,18€
21	Immobilisations corporelles	979 746,76€
001	Déficit d'investissement reporté	39 713,16€
040	Opérations d'ordre de transfert entre sections	825,00€
<b>TOTAL DÉPENSES</b>		<b>1 067 604,47€</b>

021	Virement de la section de fonctionnement	261 829,40€
10	Dotations, fonds divers et réserves	95 966,47€
13	Subventions d'investissement reçues	312 594,30€
16	Emprunts et dettes assimilés	389 500,00€
040	Opérations d'ordre de transfert entre sections	7 714,30€
<b>TOTAL RECETTES</b>		<b>1 067 604,47€</b>

Lors du conseil municipal du 7 avril dernier, les budgets de la commune, les budgets annexes et la fiscalité ont été adoptés l'unanimité.

Le conseil vote à l'unanimité les propositions nouvelles du budget primitif pour l'année 2021 :

**Budget annexe « commerce »** : recettes et dépenses en fonctionnement s'équilibrent à 41 221.46€ - recettes et dépenses en investissement s'équilibrent à 21 102.42€

**Budget annexe « salle des fêtes »** : recettes et dépenses en fonctionnement s'équilibrent à 70 467.74€ - recettes et dépenses en investissement s'équilibrent à 43 650.51€.

**Budget principal « mairie d'Aslonnes »** : recettes et dépenses en fonctionnement s'équilibrent à 1 722 989.84€ (budget exceptionnel 2021 grâce à la clôture du budget annexe du lotissement de la Touche dont la dernière parcelle vient d'être vendue, et à l'intégration du montant du budget dans celui de la commune). Recettes et dépenses en investissement s'équilibrent à 1 039 178.59€.

**Subventions aux associations** : le montant de ces subventions pour l'année 2021 est de 4 350.00€.

#### À noter :

**Fiscalité locale directe** : le conseil adopte à l'unanimité les taxes foncières pour le bâti et non bâti pour l'année 2021. Suite à la réforme fiscale de 2020, la part d'imposition foncière de Département est désormais reversée directement aux communes en lieu et place de la taxe d'habitation désormais supprimées des recettes de la commune.

Le taux d'imposition global de la taxe foncière des propriétés bâties comprend maintenant le taux communal de 14.21% et le taux départemental de 17.62%.

Le montant global de votre imposition reste inchangé en termes de taux (14.21% et 17.62% soit 31.83%).

Le conseil municipal a décidé de ne pas augmenter ces taux pour 2021.

La part départementale disparaît sur nos feuilles d'imposition.



Notre commune souhaite continuer à renforcer sa politique en faveur de la jeunesse. Nous avons donc décidé de poursuivre le dispositif de service civique initialement mis en place en 2020.

Le service civique c'est quoi ?

C'est un engagement volontaire au service de l'intérêt général ouvert aux 16-25 ans, élargi à 30 ans aux jeunes en situation de handicap. Accessible sans condition de diplôme, le Service Civique est indemnisé et s'effectue en France ou à l'étranger. Depuis 2010, ce sont plus de 136 000 jeunes qui se sont engagés auprès de 6200 organismes agréés.

Aussi, si vous souhaitez découvrir le milieu professionnel afin d'élargir vos compétences dans le domaine de l'éducation, de l'environnement, de l'utilité sociale et du sport, n'hésitez pas à venir vous renseigner à la mairie.



## Vigilance vacances

Dans quelques semaines, vous allez quitter votre domicile pour rejoindre votre villégiature. La Gendarmerie Nationale prodigue quelques conseils afin de mieux protéger votre domicile contre le risque de cambriolage.

### SÉCURISER SON HABITATION :

- Protéger et renforcer les points d'accès de votre habitation.
- Ne pas laisser d'argent, de bijoux et de clés de véhicule facilement accessible.
- Ne pas laisser les portes et fenêtres ouvertes même pour une absence de courte durée.
- Ne pas cacher ses clés de domicile à l'extérieur (*Pot de fleurs, paillason etc...*).
- Ne pas laisser entrer chez soi des inconnus.
- Éviter les signes révélant votre absence (*courrier accumulé dans la boîte aux lettres, dates d'absence sur le répondeur téléphonique, signalement de votre départ sur les réseaux sociaux etc...*)
- Ne pas laisser d'outils ou matériels à l'extérieur de votre habitation pouvant faciliter l'accès (*échelle, tournevis, outils de jardin etc.*)
- Entretenir la végétation de votre domicile de façon à ce que votre habitation reste visible de la rue.
- S'équiper d'une alarme afin de détecter le plus tôt possible une intrusion.
- Notez les numéros de série des objets et prenez en photos les biens les plus précieux.

### SURVEILLER L'ENVIRONNEMENT PROCHE :

- Demander à un voisin de confiance de porter une vigilance particulière à votre domicile.
- Dans le cadre de l'opération « tranquillité vacances », signaler votre absence à la brigade de gendarmerie de La Villedieu du Clain (48 heures avant votre départ au minimum).

### SIGNALER TOUTE PRÉSENCE SUSPECTE :

- Ayez le réflexe **en composant le « 17 » pour signaler les véhicules et/ou individus pouvant faire du repérage.**
- Donner des éléments **précis d'identification (type, marque, couleur et immatriculation, tenue vestimentaire des personnes)**
- En cas de cambriolage, ne toucher à rien et aviser rapidement la gendarmerie nationale.

### Cérémonie du 8 mai 2021

Compte tenu de la crise sanitaire, la commémoration s'est faite uniquement en présence des Élus des communes des Roches Prémairie-Andillé, La Villedieu du Clain, d'Aslonnes et de représentants de l'association des Anciens Combattants dont le président, M. Maurice GRÉMILLON.



### Le comité des fêtes reprend du service

Après un an d'inactivité le comité des fêtes a organisé sa foire aux Pirons les 8 et 9 mai selon un protocole sanitaire bien défini. Afin d'avoir l'espace nécessaire au respect de la distanciation sociale, la fête foraine a été annulée cette année et la foire a eu lieu sur l'espace vert devant la salle des fêtes.

Samedi : le vide-greniers, étant le seul à avoir été maintenu dans tout le département, eut un immense succès. Quatre-vingts exposants étaient présents, le soleil était au rendez-vous et les visiteurs heureux de retrouver le plaisir de chiner.

Dimanche : le marché aux plans et produits régionaux a regroupé les commerçants habituels hormis quelques-uns qui ne pouvaient être présents et ceux vendant des produits non essentiels.

Vers 13 heures la météo s'étant malheureusement dégradée, la foire a été écourtée mais la course cycliste, organisée par l'UCC Vivonne, a tout de même retenu des spectateurs répartis sur tout le parcours.

Dans l'ensemble tout le monde a respecté les règles sanitaires et tout s'est bien passé.

Le comité des fêtes remercie Mr le Maire pour avoir engagé sa responsabilité en nous autorisant à faire le vide-greniers.



### 70<sup>ème</sup> édition du Prix des Pirons à Aslonnes

Malgré les rafales de vent et l'humidité qui a rendu la chaussée glissante et provoqué des chutes, les organisateurs du 70<sup>ème</sup> Prix des Pirons n'ont pas boudé leur plaisir de pouvoir enfin organiser de nouveau une manifestation sportive.

Main dans la main, le Comité des Fêtes d'Aslonnes, la Municipalité et l'UCC Vivonne ont œuvré au bon déroulement de la course qui réunissait cette année un plateau inédit, à cause ou grâce aux conditions sanitaires limitant la participation aux coureurs de haut niveau.

C'est ainsi que Romain FEILLU, porteur du maillot jaune sur le Tour de France, aura parcouru les 118 km du Prix des Pirons 2021 !

Nous remercions chaleureusement les bénévoles et signaleurs dont la présence est indispensable au bon déroulement de la course, les riverains et bien sûr les coureurs pour le magnifique spectacle qui couronne un super vainqueur des Hauts de France.

#### Le podium :

En 1<sup>ère</sup> catégorie :

- Alexis CARESMEL – VCA Saint Quentin (02)
- Florian RAPITEAU – Laval Cyclisme (53)
- Luc TELLIER – Union Cycliste Choletais (49)

Dans les autres catégories :

- Arnaud FOUQUET – C' Chartres Cyclisme (2<sup>ème</sup> catégorie)
- Grégory POUVREULT – VC Saintais (Juniors)
- Anaïs MORICHON – VC Tours (Dames)



### Le Petit Aslonnes fête la musique

À l'occasion de la fête de la musique, Wendy et Willy ont organisé un repas moules frites.

Chacun a pu profiter de ce moment de convivialité rythmé par le groupe « Sol N' Groove ».





## Plaine ascendance (parapente)

Les beaux jours vont être enfin là. N'hésitez pas, pendant vos promenades, à venir nous parler, à échanger. Nous nous ferons un plaisir de vous faire partager notre passion.



## La bibliothèque

La bibliothèque est ouverte pendant les vacances d'été, les mardis 13 et 27 juillet et les mardis 10 et 24 août de 16h à 18h – Reprise normale le vendredi 3 septembre.

Le renouvellement du budget municipal permet d'acheter des nouveautés diversifiées, romans adulte, roman jeunesse, albums, BD, documentaires, magazine.

Nous espérons répondre à vos attentes.

L'équipe de bénévoles vous invite à venir pousser la porte, tout en respectant les gestes barrières.

Bonnes vacances à tous !



## En septembre 2021, la Gymnastique Volontaire repart pour sa quarantième saison !

Malgré la crise sanitaire, en 2020-2021, le club a pu poursuivre partiellement ses activités en respectant les contraintes législatives et sanitaires. Les séances ont eu lieu en salle en septembre et octobre. De novembre à mars, des séances vidéo étaient proposées sur Facebook par le CODEP EPGV 86 et ses animatrices. Enfin en avril, après une interruption de 5 mois, les cours ont repris en extérieur en s'adaptant aux horaires du couvre-feu.

### Nous reprenons nos activités dès le 13 septembre.

#### Vous souhaitez garder la forme, rencontrer d'autres personnes et vous changer les idées :

L'AGV vous propose **trois séances hebdomadaires**, en musique, dans une ambiance conviviale et détendue.

- Deux cours de **gym tonique**, le **lundi de 20h30 à 21h30** et le **mercredi de 18h30 à 19h30** dans la salle des fêtes d'Aslonnes.
- Un cours de **gym douce**, particulièrement adaptée aux seniors, le **mardi de 9h00 à 10h00** au dojo des Roches-Prémarie.

**Tarif unique, dégressif en cas d'inscription en cours d'année.**

L'adhésion donne accès à toutes les séances, le matériel est fourni gratuitement.

Deux séances d'essai sont offertes à toute personne intéressée.

**Contacts au 05.49.42.01.55 ou 05.49.42.52.55**

**Venez nous rejoindre en 2021 !**



## Les Éclipses d'Aslonnes

Depuis la création en Septembre 2020, à la suite des restrictions dû au COVID à partir de novembre, les Majorettes « Les Eclipses d'Aslonnes » ne pouvaient pas s'entraîner à la salle des fêtes d'Aslonnes, avec l'accord de la Mairie, nous avons repris nos entraînements à l'extérieur sur le terrain de la salle tous les mercredis de 14h30 à 17h, pour respecter le couvre-feu et les distances de déplacement, bien sûr selon la météo.

Alors les filles étaient très heureuses de reprendre leur activité tout en respectant les gestes barrières.

En Avril 2021 nous avons prévu d'organiser une représentation à la salle des fêtes, mais avec les restrictions et le protocole du COVID celle-ci a été annulée. Nous allons essayer d'organiser cette représentation ouverte à tous pour faire découvrir notre association.

À ce jour, notre club est composé de 15 filles, dont 4 petites sont venues nous rejoindre, nous leur souhaitons la bienvenue dans notre club.

Pour les inscriptions pour l'année 2021/2022 n'hésitez pas à venir faire découvrir à vos enfants filles et garçons notre groupe les mercredis de 15h à 18h à la salle des fêtes.

Notre but est de pouvoir participer à l'animation de fêtes foraine, des brocantes, des animations scolaires et aussi auprès des EPHAD, des cavalcades etc...

Pour tout renseignement contacter :

Stéphan au 06-13-22-36-66 - Laure au 06-18-75-16-71 - Noémie au 06-62-91-34-64

Ou par mail à : [leseclipsesd.aslonnes@gmail.com](mailto:leseclipsesd.aslonnes@gmail.com)



### APE (Association Parents d'Élèves)

Bien que l'année écoulée fut exceptionnelle avec des contraintes liées à la pandémie, les 22 membres de l'APE continuent de se creuser les méninges pour soutenir les projets de l'école.

C'est dans ce cadre et malgré la situation sanitaire que l'APE a proposé une vente de sapins de Noël, de madeleines "Bijou" et a participé au financement puis à l'organisation du spectacle de Noël.

C'est un bilan qui peut paraître bien maigre mais qui a permis, entre autre, de financer les crêpes offertes aux enfants le jour du carnaval, la participation aux transports et l'achat de livres.

La fin de l'année scolaire se clôturera avec une collecte de papiers le 3 et 4 juillet sur le site des ateliers municipaux. Nous comptons sur votre participation : une tonne de papier c'est 50 euros récoltés !!

L'APE est déjà à l'œuvre pour préparer l'année à venir avec des perspectives pour 2021/2022 : mi-septembre, un vide-greniers ; en octobre un loto et fin novembre un "vide ta chambre". Le spectacle de Noël sera aussi reconduit.

La collaboration avec Asl'théa reprendra avec l'organisation des célèbres soirées cabaret.

D'autres manifestations sont en cours d'élaboration. N'hésitez pas à consulter notre site Facebook « Ape Aslonnes » pour suivre notre activité.

Vous retrouverez également toutes les dates dans le calendrier des manifestations de la commune.

Bonne fin d'année scolaire, bel été à tous et rendez-vous le jour de la rentrée devant l'école pour un café au stand de l'APE.



### Une nouvelle association sur Aslonnes : Alona

Cette association a pour but la préservation de notre ruralité ; sauvegarder et valoriser le patrimoine ; favoriser et soutenir les projets d'activités (agricoles, artisanales, touristiques, sociales et culturelles, services) ; promouvoir les atouts de notre cadre de vie et les projets de développement.

Le bureau est composé de : Nathalie DION (présidente), François CROUIGNEAU (Président adjoint), Karine BELLIN (secrétaire), Clémentine DENIS (secrétaire adjointe), Guillaume LE ROUX (Trésorier), Rolande ARDOUIN (Trésorière adjointe).

Nous avons organisé un concours de photo durant la période des vacances scolaires d'avril et je tenais tout particulièrement à remercier tous les participants ainsi que les membres du jury (Roland BOUCHET (Maire), Jacques ARLAUD (ancien instituteur), Clémentine Denis et François CROUIGNEAU, Regis GODET et Mattéo BARRAULT).

Nous remercions le Domaine de Dienné, la SARL AGRI OLEA (Agriculteur meunier à Aslonnes) et la ferme des Pervenches pour les lots. Toutes les photos seront exposées dans le hall de la mairie.

Plusieurs projets sont en cours d'élaboration et vous en serez informés.

Pour plus d'informations ou pour adhérer, vous pouvez nous contacter par mail : [asso.alona@gmail.com](mailto:asso.alona@gmail.com)

#### Les Gagnants sélectionnés suivant une grille d'évaluation sont :

pour les 12-18 ans :

Albane GEOFFRET



et pour les + de 18 ans

Annie Lanterne





### Club de l'amitié

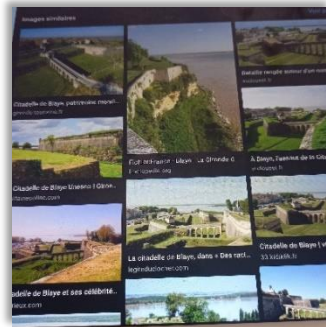
Dur dur pour nos aînés, cette période de crise sanitaire.

Premiers exposés à la pandémie, premiers privés de toute liberté, de circuler, de se rassembler, d'animer l'association, premiers soumis à la vaccination.

Une lueur d'espoir se présente dès juillet, nous allons tout mettre en œuvre, en sécurité pour réaliser le pique-nique et surtout l'excursion dans la région de Blaye le 2 septembre prochain.

Normalement, début septembre, les rendez-vous des jeudis devraient reprendre à la salle des associations.

Prenez soin de vous et gardez confiance pour cette fin d'année.



### AFA (Association Foot Aslonnes)

L'assemblée générale du club de foot s'est déroulée le 13 juin dernier malgré le contexte actuel. La saison est réussie surtout pour les enfants avec une moyenne de 30 le mercredi en espérant que cette saison se passe normalement, nous espérons la montée de l'équipe sénior !

Si vous souhaitez nous rejoindre, contactez le 06 87 44 73 54.



### Fête de l'été

En l'absence de fête de l'école due aux contraintes sanitaires, la municipalité a décidé d'organiser une fête de l'été afin de marquer cette fin d'année scolaire, avec la participation d'Als'ThéA, du Comité des fêtes et de l'APE. Un programme gratuit était proposé : pique-nique, chorale des enfants, concerts en plein air et feu d'artifice en clôture.



Chorale de l'école



Soleil Jaune



Feu d'artifice



Joe NPra & NJaboot Band

## INFOS DIVERSES

### Recensement 16 ans

Depuis Janvier 1999, tous les jeunes Français, garçons et filles, doivent se faire recenser à la mairie de leur domicile, ou au consulat, s'ils résident à l'étranger. Cette obligation légale est à effectuer dans les 3 mois qui suivent votre 16<sup>ème</sup> anniversaire. La mairie (ou le consulat), vous remettra alors une attestation de recensement.

Si l'obligation de se faire recenser à la mairie de domicile demeure pour tout Français âgé de 16 ans, l'accomplissement de cette démarche n'a plus à être justifié entre le 16<sup>ème</sup> et le 25<sup>ème</sup> anniversaire pour être autorisé à s'inscrire aux concours ou aux examens soumis au contrôle de l'autorité publique.

Désormais, entre le 16<sup>ème</sup> et à la veille du 25<sup>ème</sup> anniversaire, le jeune doit uniquement justifier de sa situation envers la journée défense et citoyenneté. Les données issues du recensement permettront votre inscription sur les listes électorales à 18 ans si les conditions légales pour être électeur sont remplies.

Le recensement en ligne est désormais possible dans certaines communes.

Pour en savoir plus : <https://www.service-public.fr/>



### RAPPEL : Travaux de bricolage

Les travaux de bricolage ou de jardin réalisés par des particuliers à l'aide d'outils ou d'appareils, tels que tondeuses à gazon, tronçonneuses, perceuses, raboteuses, scies... dont le bruit est susceptible de porter atteinte à la tranquillité du voisinage ou à la santé de l'homme par sa durée, sa répétition ou son intensité, ne sont autorisés qu'aux horaires suivant :

**Lundi au vendredi de 8h30 à 12h et de 14h30 à 19h**

**Samedi de 9h à 12h et de 15h à 18h**

**Dimanche de 10h à 12h**

Des dispositions plus restrictives peuvent être prises par arrêté municipal, en fonction de situations spécifiques locales.

Pour le bien-être de tous, essayons de respecter au mieux ces plages horaires

## Les élus d'opposition de la liste « Un Avenir pour Aslonnes »

Il y a un an, les électrices et les électeurs de notre commune s'exprimaient pour mettre en place au suffrage universel direct la municipalité pour un mandat de six ans.

Nous sommes trois élus pour vous représenter lors des conseils municipaux. Nous sommes présents dans les commissions mises en place par le conseil. Les réunions se déroulent dans un climat serein, empreint de respect mutuel.

Les budgets 2021 ont été votés à l'unanimité lors du Conseil Municipal du 7 avril 2021. Les recettes et les dépenses en fonctionnement s'équilibrent. Notons l'intégration dans le budget de la commune le budget exceptionnel annexe du lotissement de la Touche dont le dernier terrain a été vendu.

L'année 2021 est toujours marquée par la pandémie liée à la Covid 19 qui a des conséquences sanitaires et économiques sans précédent. Nous sommes présents pour proposer et soutenir la majorité afin d'apporter une aide aux professionnels de notre commune sans oublier les associations qui permettent de maintenir un lien social. Ces mesures sont indispensables pour préserver et développer notre ruralité.

La vaccination est la solution pour avoir rapidement une immunité collective. Nous sommes sur « la bonne voie » mais l'heure n'est pas encore venue de relâcher nos efforts à l'approche des vacances estivales. Continuons à respecter les gestes barrières.

Nous vous rappelons que les séances du Conseil Municipal sont publiques. Sachez que vous pouvez consulter sur le site de la commune le compte-rendu des délibérations et des décisions du conseil.

À quelques semaines de la période estivale, nous vous souhaitons de bonnes vacances et prenez bien soin de vous et de vos proches.

Les élus de « Un avenir pour Aslonnes » :

M. Philippe GRÉGOIRE, M. Jérôme BELLIN, M. Quentin ROY.

## ÉLECTIONS

### Élections - Retour sur les élections départementales et régionales

Pour la première fois cette année, les élections régionales et départementales ont eu lieu simultanément (les 20 et 27 juin). Initialement prévues en mars, elles ont été repoussées de trois mois en raison de la pandémie de covid-19.

Celui-ci a beau perdre en intensité sur l'ensemble du territoire, un protocole sanitaire strict a été mis en place par la commune (respect de la distanciation, séparation physique pour distinguer les deux zones ...).

Concernant notre bureau de vote, ces élections ont été marquées par une abstention significative.

Les résultats sont les suivants :

Élections Départementales - 1er tour		Élections Départementales - 2nd tour	
Nom du candidat	Nombre de voix	Nom du candidat	Nombre de voix
Gilbert BEAUJANEAU/Rose-Marie BERTAUD	131	Gilbert BEAUJANEAU/Rose-Marie BERTAUD	157
Michel BUGNET / Sandra GIRARD	52	Michel BUGNET / Sandra GIRARD	112
Catherine CHEVALIER/Patrick JEAN	92		
Olivier DUCLAUD/Virginie ESCOBAR	48		
Élections Régionales - 1er tour		Élections Régionales - 2nd tour	
Nom du candidat	Nombre de voix	Nom du candidat	Nombre de voix
Edwige DIAZ	50	Edwige DIAZ	46
Alain ROUSSET	76	Alain ROUSSET	102
Guillaume PERCHET	7	Nicolas THIERRY	77
Clémence GUETTE	33	Nicolas FLORIAN	39
Nicolas THIERRY	62	Geneviève DARRIEUSSECQ	33
Eddie PUYJALON	27		
Nicolas FLORIAN	34		
Geneviève DARRIEUSSECQ	33		



## Dates des conseils municipaux du deuxième semestre 2021

Salle du conseil à 20h

Lundi 19 juillet  
Lundi 06 septembre  
Lundi 11 octobre  
Lundi 15 novembre  
Lundi 13 décembre

**Dimanche 29 août** : spectacle Oscar fou – salle des fêtes - Office de tourisme Vallées du Clain

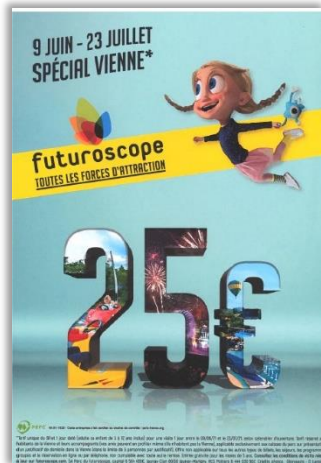
**Mardi 7 septembre** : assemblée générale Gym volontaire – salle des Associations – 20h30  
**Dimanche 12 septembre** : Les voitures du cœur lieu-dit le Fort – Comité des fêtes au profit d'un « Hôpital pour les enfants »  
**Samedi 18 septembre** : Vide-greniers – APE

**Dimanche 3 octobre** : concours de belote – Club de l'Amitié  
**Samedi 9 octobre** : loto - APE  
**Dimanche 17 octobre** : repas des Anciens – Club de l'Amitié  
**Vendredi 22 octobre** : assemblée générale Comité des fêtes – salle des associations – 20h

**Dimanche 14 novembre** : rando – Vélo club Aslonnes  
**Samedi 20 novembre** : animation à définir - APE  
**Dimanche 28 novembre** : loto – LM Evasion

**Samedi 4 décembre** : loto – Comité des fêtes d'Aslonnes  
**Samedi 18 décembre** : repas de Noël des Anciens – Club de l'amitié

**Programmation sous conditions  
des mesures sanitaires**



Bulletin réalisé par :  
Commission communication et informations  
Un grand merci à toutes les personnes ayant contribué à l'élaboration de ce bulletin.  
Bulletin imprimé par nos soins